



Séparation concubinage vente maison

Par **robert2020**, le **05/10/2021 à 18:18**

BonjourrrrrJe me sépare de ma compagne et nous avons acheté une maison en commun en septembre 2020. La maison a été achetée 189.000 euros et elle est estimée, un an plus tard, à 240.000 euros.rnrnPendant l'année écoulée, j'ai effectué les travaux de rénovation de cette maison. Les matériaux mis en place ont une valeur d'environ 30.000 euros. J'ai refait toute la plomberie, l'électricité, les cloisons, la salle de bains et les toilettes à neuf, et j'ai aussi construit un garage de 20 m². Ma compagne n'a rien fait dans cette maison car elle travaillait pendant cette période.rnrnEst-ce que je peux revendiquer 21.000 euros sur la plus value de la vente ? $189.000 + 30.000 = 219.000$ euros pour un prix de vente à 240.000 euros ?rnrnJe me suis occupé seul de l'achat des matériaux et les factures sont toutes éditées à mon nom (cuisine ikéa, poêle, outillage, et autres). Est-ce que je peux récupérer tous les objets dont je possède la facture à mon nom même si ils ont été achetés avec le compte commun alimenté à part égal avec ma compagne ?rnrnMerci par avance de votre réponse.

Par **amajuris**, le **05/10/2021 à 18:27**

bonjour,rnrnrevendiquer, c'est toujours possible.rnrndans le cas de la séparation de concubins avec une maison en indivision et un crédit en cours, situation qui ne présente souvent, vous pouvez demander à votre ex, le remboursement de la moitié des factures à votre nom (en tenant compte qu'elles ont été payées par un compte joint), par contre en principe ce n'est pas possible pour la main d'oeuvre.rnrnun des concubines garde-il la maison ou est-elle mise en vente.rnrnen cas de vente, votre contrat de prêt doit prévoir le remboursement du prêt.rnrnvoir ce lien :rnrn[séparation concubins avec bien indivis](#)rnrnsalutations